

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019/2020

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR :

- Les enfants ayant atteint l'âge d'entrer en Petite Section de Maternelle : enfants nés en 2014 ou enfants nés en 2015 sous réserve d'avoir 2 ans le jour de la rentrée et en fonction des places disponibles. Votre enfant doit se montrer prêt psychologiquement, physiquement et physiologiquement à fréquenter l'école. La propreté doit être impérativement acquise.
- Les enfants arrivant de l'école privée de la commune ou des communes avoisinantes (être muni du certificat de radiation de l'école privée)
- Les nouveaux arrivants sur la commune (être muni du certificat de radiation de l'ancienne école).

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION SCOLAIRE COMPORTE DEUX VOLETS DISTINCTS :

1. L'inscription administrative est d'abord assurée en Mairie, ce qui permet à la famille de formuler, sur la base du présent formulaire, la demande d'inscription administrative d'un enfant. La mairie délivre une fiche d'inscription à la famille, affectant l'enfant à l'école publique..
2. L'admission définitive est ensuite assurée par le directeur de l'école. Le formulaire délivré par la mairie vous permet de prendre contact avec le directeur de l'établissement scolaire.

APRES VOTRE PASSAGE EN MAIRIE ET AFIN DE VALIDER VOTRE INSCRIPTION, VOUS DEVEZ PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AUPRÈS DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE :

- École publique de Réguiny, Mr LE ROC'H-ROUSSEL. Tel : 02.97.38.44.62 ; Mail : ecolepubliquereguiny@gmail.com

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION :

Important : la demande d'inscription ne pourra être effectuée que si toutes les pièces listées ci-dessous sont en votre possession :

Pour la Mairie :

- Livret de famille, carte d'identité ou extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois : quittance EDF, GDF, eau, téléphone fixe ou portable.
- Carnet de santé. Pour l'entrée à l'école, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est : le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.
- Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents.

Pour l'école :

- Certificat de radiation de la précédente école.
- Fiche d'inscription délivrée par la Mairie.

POUR LES FAMILLES EXTERIEURES A RÉGUINY:

Pour les familles extérieures à la commune de Réguiny, il est nécessaire de passer en mairie pour réaliser une pré-inscription. La mairie de Réguiny doit ensuite contacter la mairie de votre commune pour valider votre inscription.